



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 04/08/2025

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Nord Est

RUE DE KERSEC

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 05/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent
15 RUE DE KERSEC :

- Dans la portion de voie comprise entre l'ALLÉE GASTON DANIELO et L'IMPASSE DE KERSEC la circulation est alternée par feux, B15+C18 et K10 ;
- **Le stationnement des véhicules est interdit dans l'emprise des travaux au droit et en face du n° 19 au n°13.**

STATIONNEMENT

Secteur Centre / Le Port

RUE DU MARECHAL LECLERC

Le 18/08/2025, la circulation est alternée par K10 au droit du 49 RUE DU MARECHAL LECLERC pour une durée maximum de 30 minutes afin d'effectuer une livraison.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Centre / Le Port

RUE DU POT D'ETAIN

À compter du 28/08/2025 et jusqu'au 29/08/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DU POT D'ETAIN** la nuit de 20 h 30 à 6 h 00:

- La circulation des véhicules est interdite de 20 h 30 à 6 h 00 travaux de nuit ;
- Aucun véhicule ne devra se stationner à cheval chaussée trottoir. Le stationnement des véhicules est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

Stationnement

Secteur Centre / Le Port

PLACE THEODORE DECKER

À compter du 06/08/2025 et jusqu'au 07/08/2025, le stationnement des véhicules est interdit de 07h00 à 20h00 au 18 PLACE THEODORE DECKER sur 4 places de stationnement (la PLACE PMR reste disponible).

Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules relevant de l'organisation de l'événement. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest / Conleau

ALLEE DU VALLON DE CLISCOUET

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 19/09/2025, la circulation se fera par alternat au droit des travaux et sera gérée par panneaux B15 + C18.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

AVENUE DU PRESIDENT WILSON, RUE DE METZ et GIRATOIRE DE LA GARE

AVENUE DU PRESIDENT WILSON

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE DU 10ième R.A et le GIRATOIRE DE LA GARE la circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15 + C18, de 20h30 à 6h00

RUE DE METZ

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, dans la portion de voie comprise entre la RUE CLAUDE DEBUSSY et l'AVENUE DU PRESIDENT WILSON, la circulation pourra être interdite de 20h30 à 6h00

Une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE CLAUDE DEBUSSY,
- RUE DU 10EME R.A.,
- AVENUE DU PRESIDENT WILSON,

GIRATOIRE DE LA GARE

À compter du 03/09/2025 et jusqu'au 26/09/2025, la circulation se fera sur chaussée rétrécie au droit des travaux de 20h30 à 6h00.

STATIONNEMENT - CIRCULATION

Secteur Sud-Ouest / Conleau

RUE DE CLISCOUET - RUE DE LA BRISE - RUE HENRI JULEMAIS

À compter du 25/08/2025 et jusqu'au 12/09/2025, les prescriptions suivantes s'appliquent **RUE DE CLISCOUET - RUE DE LA BRISE et RUE HENRI JUMELAIS** :

- La circulation se sera par alternat et sera réglementée par panneaux B15 + C18
- Le stationnement des véhicules est interdit et rétabli en fonction de l'avancement des travaux.
- Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;

CIRCULATION

Secteur Kercado et Secteur Centre / Le Port

RUE DU MANOIR

À compter du 01/09/2025 et jusqu'au 12/09/2025, la circulation se fera par alternat et sera gérée par panneaux B15 + C18.
